

Le 24/11/2015

Application agréée E. Legasid.com

004-250401072-20151112-DEL15_11_B7_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
12/11/2015

L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 16 | 11 | 11 |
| Total des voix : 12 | | |

Etaient présents :10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Annick BATESTI : La Bastide ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie ;

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

| Date de convocation |
|---------------------|
| 23/10/2015 |

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :Délibération
n° 15 - 11 - 87 - 01**Animation et fonctionnement de la régie d'aménagement
et de gestion des sites naturels fréquentés – année 2016**

Vu la délibération du comité syndical en date du 11 décembre 2013 créant une Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Parc du Verdon, dotée de la simple autonomie financière.

Les interventions de cette régie auront vocation à permettre de manière prioritaire la mise en œuvre de l'Opération Grand Site mais également l'aménagement et la gestion de l'ensemble des sites naturels fréquentés tant des gorges du Verdon et du lac de Sainte-Croix que de ceux de l'ensemble du Parc naturel régional du Verdon.

Le présent dossier concerne l'animation et le fonctionnement de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon pour l'année 2016.

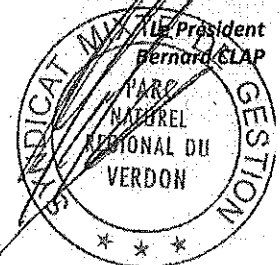
Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 61 200 €
 Région (50%) : 30 600 €
 EDF (15%) : 9 180 €
 Départements (8,2%) : 5000 € (études et temps de travail financé sur actions)
 Autofinancement (26,8%) : ... 16 420 €

Où l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 NOV. 2015
et publication le 19 NOV. 2015

Le 24/11/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application système E-Loqato.com

004-250401072-20151112-DEL15_11_B7_02-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
12/11/2015

L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 16 | 11 | 11 |
| Total des voix : 12 | | |

Etaient présents :10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie ;

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

| Date de convocation |
|---------------------|
| 23/10/2015 |

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Délibération
n° 15 - 11 - B7 - 02

LA REGION FETE le PARC du Verdon – année 2016

Vu la Charte du Parc,

Considérant le programme d'actions de communication du Parc naturel régional du Verdon pour l'année 2016,

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon d'organiser la 14^{ème} Fête du Parc dont les objectifs sont de

- Réunir les acteurs du territoire,
- expérimenter à une échelle perceptible la participation,
- mettre en valeur les actions et les acteurs,
- inviter les citoyens à s'impliquer

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 40 000 €

Conseil Régional : 40 000 €

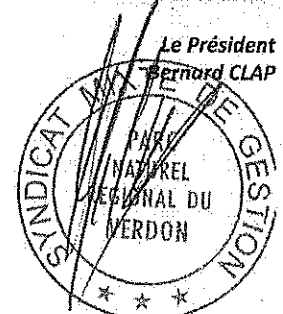
Où l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération et le plan de financement ainsi exposés ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires du Parc pour financer cette action ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 NOV. 2015
et publication le 19 NOV. 2015



Le 24/11/2015

Application agréée E-legalite.com

004-25 04 01072-20151112-DEL15_11_B7_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
12/11/2015

L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 16 | 11 | 11 |
| Total des voix : 12 | | |

Etaients présents :10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Annick BATESTI : La Bastide ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Magali STURMA CHAUVÉAU : Rougon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie ;

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

| Date de convocation |
|---------------------|
| 23/10/2015 |

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :Délibération
n° 15 - 11 - B7 - 03**PROGRAMME COMMUNICATION 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le président expose que différents outils et supports de communication sont réalisés chaque année par le Parc du Verdon : Carnet découverte, Carte touristique, Par nature, Fiches rando, partenariat avec Radio Verdon...

Pour l'année 2016, il s'agit de poursuivre ces efforts et de gérer la continuité de ces outils en attendant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 43 000 €
 Région (60%) : 25 800 €
 PNRV (40%) : 17 200 €

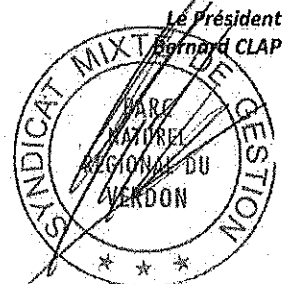
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 NOV. 2015
et publication le 19 NOV. 2015

Le Président
Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com

004-250401072-20151112-DEL15_11_B7_04-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
12/11/2015

L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 16 | 11 | 11 |
| Total des voix : 12 | | |

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie ;

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

| Date de convocation |
|---------------------|
| 23/10/2015 |

Délibération
n° 15 - 11 - B7 - 04

DISPOSITIF ECOGARDES – ANNEE 2016

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon et le programme d'actions 2011-2013,

Les écocardes du Parc accueillent, informent, sensibilisent et valorisent le territoire. Sur proposition du groupe de travail *sensibilisation*, au sein de la commission *tourisme durable* du Parc, le programme d'action, en accord avec la charte du Parc, prévoit la continuité de cette opération

Considérant le plan de financement ci-dessous pour l'année 2016 modifié :

Coût total TTC :162 500 €
Région :110 500 €
Conseil départemental 83 :15 000 €
Conseil départemental 04 :6 400 €
Autofinancement :30 600 €
 Dont PNR Verdon :23 500 €
 Dont EDF :7 100 €

Où l'exposé du Président,

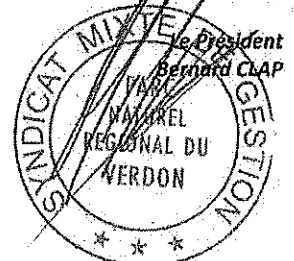
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le 24 NOV. 2015
et publication le 19 NOV. 2015



Le 24/11/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com
004-25 04 01072-20151112-DEL15_11_B7_05-DESYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
12/11/2015

L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 16 | 11 | 11 |
| Total des voix : 12 | | |

Etaient présents :**10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Annick BATESTI : La Bastide ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie ;

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

| Date de convocation |
|---------------------|
| 23/10/2015 |

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :Délibération
n° 15 - 11 - B7 - 05**Evaluation en continu de la mise en œuvre de la Charte et observation du territoire - 2016**

Le code de l'environnement stipule que la charte d'un parc naturel régional « doit être révisée à partir (...) d'une évaluation de sa mise en œuvre et d'une analyse de ses effets sur l'évolution du territoire ». La nouveauté introduite par le décret relatif à l'évaluation (cf. article R333-3 du code de l'environnement) intègre un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires.

L'analyse de l'évolution du territoire et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte n'étaient précédemment abordées que sous l'angle de la révision de la Charte. Elles doivent désormais être anticipées et prises en compte dans la Charte tout au long de sa mise en œuvre.

Au-delà de ces obligations réglementaires, le suivi-évaluation de la charte d'un PNR et du territoire répond également à une attente des collectivités partenaires et s'inscrit aussi dans une attente sociale de la population et des acteurs locaux qui expriment un besoin d'information et de transparence des actions publiques.

Le Parc du Verdon a mené une évaluation intermédiaire en 2014 après avoir établi son référentiel d'évaluation.

L'opération présentée porte sur les actions suivantes :

- Piloter la démarche de suivi-évaluation en continu au sein du parc en lien avec les référents de pôle et la direction. Accompagnement de l'équipe, pour aider à définir les questions évaluatives, le lien avec les indicateurs de la charte et du territoire.
- Mettre en place le système d'indicateurs.
- Mise en place et cohérence des observatoires de territoires en lien avec le SIT (observatoire de la biodiversité, observatoire du foncier, observatoire de l'eau...)

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 40 000 €
Région (80 %) : 32 000 €
PNR Verdon : 8 000 €

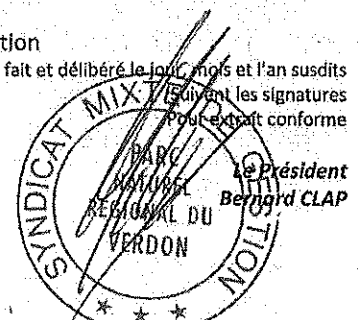
Oui l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
En présence des signataires
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 NOV. 2015
et publication le 19 NOV. 2015



REÇU EN PREFECTURE

Le 24/11/2015

Application agréée E-legalite.com

004-2544-01072-20151112-DEL15_11_B7_6-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
12/11/2015

L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 16 | 11 | 11 |
| Total des voix : 12 | | |

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Magali STURMA CHAUVÉAU : Rougon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie ;

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

| Date de convocation |
|---------------------|
| 23/10/2015 |

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Délibération

n° 15 - 11 - B7 - 06

ENTRETIEN DES BATIMENTS ET DES ESPACES FREQUENTES ET PATRIMONIAUX DE VALX FELINES - 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon et notamment la troisième orientation de l'axe B « développer une conscience citoyenne par l'éducation »

Le Parc du Verdon gère depuis 1999 les domaines de Valx et Félines, propriétés du Conservatoire du Littoral.

Pour assurer une bonne gestion des domaines, un poste d'agent technique d'entretien des bâtiments et des espaces fréquentés et patrimoniaux de Valx Félines a été créé. Cette mission est mutualisée avec la gestion du matériel et des bureaux du PNR. Il est proposé de renouveler cette mission sur l'année 2016 qui s'inscrit dans le cadre de la convention passée entre le Conservatoire, la Région et le Département des Alpes de Haute-Provence pour la gestion des sites propriétés du Conservatoire.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total sur 6 mois 15 200 €
Région (40%) 6 080 €
Conseil départemental 04 (40%) 6 080 €
PNR Verdon (20%) 3 040 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

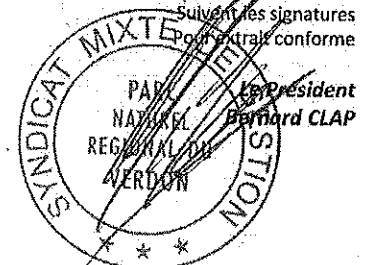
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
pour valoir conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le 24 NOV. 2015

et publication le 19 NOV. 2015



L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 16 | 11 | 11 |
| Total des voix : 12 | | |

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Patricia BRUN** : Moustiers Sainte Marie ;

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

| Date de convocation |
|---------------------|
| 23/10/2015 |

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Délibération
n° 15 - 11 - B7 - 07

CADEAU DE DEPART à MARIE BOUCHEZ

Marie Bouchez, vice-présidente du Parc et déléguée des parcs naturels régionaux au niveau PACA s'étant beaucoup investie et impliquée aux côtés du Parc du Verdon, pendant son mandat de 5 ans, le Président propose, à l'instar des autres PNR de PACA, de la remercier en lui offrant un séjour dans le Verdon dans un hôtel marqué Parc.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Décident d'offrir à Mme Marie BOUCHEZ, un séjour dans un hôtel marqué Parc du territoire du PNR Verdon, pour 2 personnes et pour un montant maximum de 500 €
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2016

Application agréée E-legalite.com